Parti socialiste
Delémont

5.11/26

Motion

A la gare une fontaine là où elle est utile

Le 31 janvier 2022 le Conseil de ville a décidé d'installer en ville des fontaines à eau là où le passage et la fréquentation des lieux le justifient. Pour rappel depuis quelques années l'eau des fontaines historiques n'est plus potable.

Bien évidemment une fontaine serait installée là où elle est le plus utile, là où le plus grand nombre de personnes passent, c'est à dire à la gare en face de l'escalier du souterrain, sur le terrain communal. UETP avait choisi le bon endroit mais par une intervention intempestive, avec mobilisation de la presse locale, un tenancier de café avait fait plier la commune qui a mis fin aux travaux entamées pour déplacer la fontaine dans un endroit inoffensif où elle est peu utile.

La Fontaine à eau, là où elle avait été prévue aurait rendu service aux personnes qui se déplacent, qui ont besoin d'eau, qui veulent se rincer les mains ou débarbouiller un enfant ou aider à faire passer une pilule. La fontaine n'est pas une concurrence aux cafés, ni aux magasins ou kiosques de la place. S'il craint la concurrence, on se demande si le cafetier en question s'en est pris à la bonne adresse. Ses concurrents sont plutôt, mis à part ses confrères, les kiosques ou magasins où on peut à toute heure du jour et de la bientôt nuit se procurer toutes les boissons que l'on veut. Il n'y a pas de raison objective de dénoncer une concurrence déloyale de la part de la commune, mais s'attaquer aux services publics est à la mode du jour.

Selon les comptes communaux 2025, le crédit 14076.95 FONTAINE A EAU ESPACE PUBLIC CV 31.01.22 110'000 est toujours ouvert avec un reliquat de 17'226.45

Par cette motion nous demandons au conseil communal de faire installer une fontaine à eau là où elle était originalement prévue par le service UETP, à la gare en face de l'escalier du souterrain qui mène aux voies.

Delémont, le 26 octobre 2026

Pour le groupe socialiste,

Vincent Barraud